



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 1268

## Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des fédérations régionales des foyers ruraux qui sont à la fois un outil de réflexion et de développement de l'animation de nos villages. Lieux d'échanges et de promotion des idées, ces foyers participent activement à la vie locale. Il lui demande le maintien des crédits accordés ainsi que le financement d'emplois de coordinateurs au niveau régional.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé par l'honorable parlementaire de promouvoir les outils d'animation et de développement du monde rural, ainsi qu'en témoignent les initiatives récemment annoncées tant en faveur de l'aménagement du territoire qu'en matière agricole. S'agissant plus spécifiquement du budget du ministère de l'agriculture, qui n'est qu'une source parmi d'autres de financement des actions en direction du monde rural, il convient de rappeler que, dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, le Gouvernement a, au cours du débat sur le projet de loi de finances pour 1994, compris les demandes de nombreux parlementaires et il a proposé en conséquence de majorer les crédits du chapitre 43-23 de plus de 5 p. 100, fixant cette dotation à 124 MF. En ce qui concerne les dotations à l'animation rurale (chapitre 43-23, article 13) qui permettent de financer les foyers ruraux, celles-ci ont été portées de 19,33 MF en 1993 à 22,4 MF dans le budget de cette année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Warhouver Aloyse](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1268

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 16 mai 1994

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1417

**Réponse publiée le :** 23 mai 1994, page 2601